AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19



Considérations Stratégiques et Actions Recommandées

Nous savons par expérience antérieure que les catastrophes naturelles, les conflits et les urgences sanitaires, y compris les épidémies, affectent différemment les femmes, les filles, les hommes, les garçons et les personnes de toutes identités sexuelles, raciales et ethniques. [1,2,3] Nous savons aussi que pendant les situations d'urgence, certains groupes sont particulièrement vulnérables à beaucoup plus de violence et d'abus. Les inégalités systémiques liées à l'âge, au sexe, à la race, à l'origine ethnique et au handicap exposent les femmes, les filles et d'autres populations vulnérables (par exemple, les personnes LGBTQI +) à un risque accru de violence entre partenaires intimes (VPI); violence sexiste (VBG); exploitation et abus sexuels (EAS); maltraitance et négligence envers les enfants; et la traite des personnes -

la violence sexuelle et la VPI étant peut-être les types de violence les plus courants que subissent les femmes et les filles durant les situations d'urgence. [4] Cela est dû à des infrastructures surchargées, des ressources limitées, des normes sociales qui changent très rapidement et souvent un effondrement des systèmes qui, dans des circonstances normales, protègent à peine les populations vulnérables de la violence, de l'exploitation et d'autres abus.





FHI 360 constate une augmentation des taux de violence, d'exploitation et d'autres types d'abus parmi les personnes impliquées dans nos programmes, et elles ressentiront les répercussions de cette violence pendant de nombreuses années à venir. En plus des informations anecdotiques que nous recevons déjà de notre propre personnel et de nos partenaires de mise en œuvre, des militants des droits des femmes en Chine, en France, en Argentine et ailleurs ont récemment rapporté que les cas de violence domestique ont considérablement augmenté à mesure que des personnes ont été mises en quarantaine, éventuellement avec des agresseurs, lors de l'épidémie de coronavirus. [5] Les Nations Unies ont signalé que dans certaines communautés, les appels aux services d'appui à la violence domestique ont doublé, voire triplé depuis l'épidémie de COVID-19. [6] Nous apprenons du personnel de FHI 360 dans plusieurs pays et d'autres membres de la communauté internationale que les refuges pour violence domestique sont actuellement débordés et, dans certains cas, à pleine capacité ou complètement fermés. En raison de l'isolement et du manque de pouvoir décisionnel que connaissent souvent les victimes et les survivants de violence et d'abus, nous savons que l'accès aux soins de santé et aux services de réponse à la violence pendant cette pandémie sera encore réduit pour les personnes victimes de violence et d'abus. Cela signifie que les victimes et les survivants de violence, d'exploitation et d'abus seront touchés de manière unique et profonde par la pandémie de COVID-19. Les femmes de l'ONU avertissent pendant que les pays continuent d'être confinés et que plus de 4 milliards de personnes se réfugient chez elles, une pandémie parallèle intensifie [7] la violence envers les femmes et d'autres

> NOUS SOMMES PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS ET NOUS AIMERIONS IDENTIFIER CE QUE NOUS POUVONS FAIRE POUR PRÉVENIR ET RÉPONDRE À LA VIOLENCE, À L'EXPLOITATION ET AUX ABUS DE MANIÈRE EFFICACE DANS LES COMMUNAUTÉS OÙ NOUS METTONS EN ŒUVRE DES PROJETS..

Alors que la communauté internationale se mobilise pour communiquer les messages clés sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale (GESI) liées à la pandémie de COVID-19 plus largement, ce document présente des stratégies et des recommandations pour les équipes de projet de FHI 360 sur l'évaluation des risques accrus auxquels les participants au programme peuvent être exposés, et les actions et les réponses potentielles que les équipes peuvent être en mesure de mettre en œuvre pour atténuer ces risques. Pour formuler des recommandations, nous nous sommes largement inspirés des outils élaborés et utilisés dans toute la communauté internationale du

développement pour lutter contre la violence, l'exploitation et d'autres abus parmi la population en général. Lorsque cela est indiqué, nous avons inclus des liens vers des directives supplémentaires pour des populations particulières (par exemple, les personnes handicapées, les personnes LGBTQI+). En outre, nous saisissons cette occasion pour leur fournir un résumé des politiques et des systèmes mis en place par FHI 360 pour protéger les participants au programme contre l'exploitation et les abus sexuels, les préjudices causés aux enfants et la traite des personnes par notre propre personnel, nos bénévoles et nos partenaires.

CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES POUR RENFORCER LA PROTECTION DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME CONTRE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19



FHI 360 reconnaît que les participants au programme que nous servons dans le cadre de nos projets sont souvent confrontés à un large éventail de problèmes de protection,

même avant la pandémie de COVID-19, tels que la violence chez les jeunes, la violence sexuelle, la violence domestique, les abus de la police, la traite et d'autres abus. Alors que la pandémie de COVID-19 continue de se dérouler, les participants à nos programmes courent un risque accru de violence et d'abus - dans leurs foyers et dans leurs communautés. En outre, il ne faut pas ignorer la relation entre les difficultés économiques dues à la pandémie et l'augmentation des expériences de violence. [8,9]



Photo credit: Jessica Scranton, FHI 360

Les personnes à risque qui éprouvent des difficultés financières peuvent être forcées ou contraintes d'offrir des rapports sexuels en échange de nourriture. [10] Cela a été vu pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, avec des ménages à tête unique de femmes à risque supplémentaire. [11] Le Comité permanent inter-institutions a récemment signalé qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les femmes sont plus susceptibles d'être engagées dans un travail ou un contrat à court terme et à d'autres conditions de travail précaires, qui offrent moins de régimes d'assurance sociale, de pension et d'assurance maladie, et sont particulièrement à risque en période de ralentissement économique. Cela peut conduire les femmes à s'engager dans des stratégies d'adaptation risquées, telles que les relations sexuelles transactionnelles et / ou accroître leur exposition aux risques d'exploitation sexuelle et à d'autres formes de violence sexiste. [12] Parallèlement à l'augmentation des relations sexuelles transactionnelles, les mariages d'enfants, précoces ou forcés vont probablement augmenter en raison de l'impact économique de cette pandémie. [13]

Les personnes engagées dans le travail du sexe sont également exposées à un risque accru de violence, de difficultés économiques extrêmes et d'infection au COVID-19, car il devient plus difficile de trouver du travail, la répression policière contre les travailleuses du sexe, voire leur travail peut rarement être pratiqué sans contact direct avec les clients. Les personnes LGBTQI + sont ciblées par les forces de l'ordre, qui ont, par exemple, utilisé des ordonnances d'abris sur place pour rassembler des militants, comme en Ouganda [14] et battre sévèrement des homosexuels sous le prétexte de COVID-19 à Belize. [15] Les personnes transsexuelles ont subi des abus dans des endroits comme le Panama, où on pratique des guarantaines séparées par sexe (où seuls les hommes ou les femmes sont autorisés en public certains jours), où ils sont maltraités s'ils sont perçus comme non conformes au genre ou s'ils n'ont pas mis à jour des documents d'identifications. [16] Les personnes transsexuelles ont également moins accès aux efforts de l'État pour répondre aux besoins de base, comme les femmes transsexuelles en Indonésie qui ont déclaré ne pas pouvoir utiliser leurs cartes d'identité pour recevoir un soutien nutritionnel. [17]

FHI 360 s'engage à travailler avec des partenaires communautaires et gouvernementaux pour améliorer la protection des personnes avec lesquelles nous travaillons dans le monde entier. Au fur et à mesure que les infrastructures et les protections se détériorent et que les gens deviennent plus isolés en raison de la distanciation sociale et des mesures « restez chez vous », les équipes de projet doivent être attentives aux impacts différentiels de ces nouvelles dynamiques sociales sur les groupes vulnérables et aux risques accrus de violence et l'exploitation à laquelle ces groupes peuvent être confrontés. Ces mêmes contraintes auront un impact sur l'approche de FHI 360 à la fois pour s'engager avec les groupes vulnérables et pour mettre en œuvre les actions recommandées ici pour atténuer les risques accrus pour les participants au programme. Voici quelques pratiques exemplaires sur la façon dont les équipes de projet et les participants au programme peuvent réduire au minimum leur risque d'exposition au COVID-19 que vous pourriez utiliser pour intégrer des mesures comme celles recommandées dans le présent document à vos plans de travail:

Dans les contextes où la distanciation sociale / physique est en vigueur et les mesures « restez chez vous » ne le sont pas:

- Même si les mesures « rester chez vous » ne sont pas en vigueur, lorsque la communication et les réunions à distance sont possibles, les réunions entre et parmi le personnel, les partenaires communautaires et les participants au programme doivent avoir lieu par téléphone ou par d'autres plates-formes virtuelles (par exemple, Zoom, SMS, WhatsApp, groupes Facebook privés)
- Le personnel doit adhérer aux directives de distanciation sociale / physique qui sont en place pour leur contexte et aux directives du FHI 360 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle tels que masques et gants.

Par exemple, lorsque les ordres de distanciation sociale limitent le nombre de personnes qui peuvent se rassembler en un seul endroit, le personnel doit limiter le nombre de personnes assistant aux rassemblements, en conséquence, et pratiquer une distance de sécurité entre les participants pendant ces rassemblements (généralement, les participants doivent mesurer au moins 1,80 mètre à part en tout temps).

- Organiser des réunions dans des lieux plus grands afin que les gens puissent appliquer la distanciation entre les uns et les autres en toute sécurité.
- Suivre les directives locales pour le port de masques faciaux en public
- S'assurer que du désinfectant pour les mains (gel pour les mains à base d'alcool) est disponible pendant les réunions en personne et éviter tout contact physique avec les autres (par exemple, pas de poignée de main, pas de câlin).

Dans les contextes où les mesures « restez chez vous » sont en vigueur:

- Les réunions et entretiens individuels et de groupe, la collecte de données et le partage d'informations entre et parmi le personnel, les participants au programme et les partenaires communautaires peuvent se dérouler principalement via des télécommunications à distance, telles que le téléphone, les SMS, WhatsApp, Zoom ou d'autres plates-formes virtuelles. Contacter FHI 360 ISS ou le personnel informatique local pour obtenir de l'aide sur l'utilisation de diverses platesformes. Il peut être nécessaire d'augmenter le temps d'antenne du personnel du programme et des bénévoles communautaires pour maintenir la communication avec les participants au programme pendant cette période.
- Si une méthode de communication à distance n'est pas possible, l'interaction / la réunion doit être reportée.

RECOMMENDED ACTIONS

Action n ° 1: Rassembler des informations pour comprendre comment la violence affecte directement les participants au programme dans vos communautés et la disponibilité de services pour aider les victimes et les survivants de violence et d'exploitation.

- Pendant les situations d'urgence, y compris les pandémies, les données sont essentielles pour concevoir / adapter des interventions fondées sur des preuves qui répondent aux besoins spécifiques des populations vulnérables, réduisent les risques et atténuent les effets néfastes pendant et après l'urgence. Avant de collecter de nouvelles données, en particulier pendant une crise, explorer d'abord les ressources de données existantes pour vérifier si ces données existantes répondent aux questions qu'on se pose. [18] Envisager d'ajouter des questions aux registres ou formulaires existants qui documentent la violence ou d'autres statistiques de santé collectées régulièrement pour capturer les abus liés au COVID-19.
- Si ni les données secondaires (données collectées par d'autres) ni les données collectées régulièrement ne sont pas disponibles, les équipes de projet devraient envisager de mener une analyse rapide de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale (GESI) pour identifier les problèmes de sécurité pour les populations vulnérables, comment le COVID-19 affecte différemment les gens, et les moyens d'améliorer l'efficacité et l'accès à la santé et aux autres interventions. Au cours d'une analyse rapide de GESI, s'engager avec des organisations communautaires, des agences gouvernementales et des groupes de travail qui sont exploités dans les tendances et besoins émergents locaux liés à la violence, à l'exploitation et aux abus. Lors des mesures de « restez chez vous » et de distanciation sociale, ces informations doivent être recueillies à l'aide de méthodes de collecte de données à distance lorsqu'il est sécuritaire de le faire (par exemple, des entretiens téléphoniques).

Avant de mener des entretiens téléphoniques, s'assurer que la personne a de l'intimité et que personne ne peut entendre sa conversation.

- o Se reporter aux <u>nouvelles directives des Femmes de l'ONU et de l'OMS</u> sur la collecte de données pendant la pandémie de COVID-19.
- o CARE et l'International Rescue Committee ont élaboré de nouvelles directives sur la façon de mener une <u>Analyse mondiale rapide du genre pour le COVID-19</u> pour comprendre comment la violence affecte les populations vulnérables et comment le genre, les déséquilibres de pouvoir et d'autres facteurs entraînent des conséquences néfastes pour certains groupes pendant la pandémie de COVID-19.[8] Cette ressource peut être adaptée au contexte de votre projet.
- o Partager et discuter des résultats de votre évaluation avec des partenaires, d'autres ONG et des bailleurs de fonds.

Action n ° 2: Élaborer des stratégies et des plans pour aider à lutter contre l'augmentation de la violence domestique, de l'exploitation sexuelle et d'autres abus parmi les participants au programme. Envisager des interventions pour soutenir la prévention, l'atténuation et la réponse de la violence à court (6 mois - 1 an) et à moyen terme (durée du projet).

- Utiliser les données collectées et / ou les conclusions d'une analyse rapide GESI pour développer une stratégie d'intégration de mesures visant à lutter contre la violence, l'exploitation et les abus dans le plan de travail de votre programme. Les approbations des bailleurs de fonds peuvent être nécessaires pour les ajustements aux plans approuvés, alors consulter votre CMS backstop avant de mettre en œuvre de nouvelles activités.
- Se référer à des considérations supplémentaires pour lutter contre la violence et les abus parmi <u>les femmes et les filles (plus précisément),[19] les enfants,[20] les personnes handicapées,[21] les travailleurs du sexe,[22,23] les personnes LGBTQI +,[24] aussi bien que <u>les populations clés</u> [25] et autres <u>populations à risque</u> [26] soutenus par les services du VIH pendant la pandémie de COVID-19. Se reporter également aux directives de l'UNICEF destinés aux parents et aux tuteurs pour <u>obtenir des conseils sur la protection des enfants en ligne</u> pendant la pandémie. [27]
 </u>
- Sensibiliser le personnel du projet, les volontaires et les partenaires d'exécution aux risques accrus liés à la migration et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Reconnaître que la migration irrégulière des individus crée des risques de protection plus élevés pour les populations vulnérables, comme la violence sexiste et la traite. Ces risques peuvent augmenter en raison des restrictions de voyage internes et externes et des difficultés accrues d'accès aux services de santé et médicaux en raison d'un manque de documentation. [28]
- Collaborer avec des partenaires, des organisations de femmes, des chefs religieux et d'autres prestataires de services pour partager des informations et plaider en faveur de l'inclusion d'interventions de prévention et de réponse à la violence (par exemple, délivrer des messages clés) dans le cadre d'activités à distance et dans le cadre de réponses d'urgence plus larges au COVID-19. [29]
- Solliciter les conseils d'experts en la matière et de conseillers techniques de FHI 360 pour établir un protocole de traitement des divulgations de violence de la part des participants au programme, y compris le maintien de la confidentialité, la fourniture d'un soutien de base de première ligne et l'aiguillage vers les ressources, là où elles existent. Former le personnel et les bénévoles à la mise en œuvre du protocole (par exemple, pendant les réunions du personnel et des bénévoles). [30]
- Développer une liste hiérarchisée des besoins et des interventions et partager vos préoccupations et la liste des besoins avec le représentant de votre bailleur de fonds (généralement un AOR) et d'autres représentants des donateurs. Ces besoins peuvent inclure:
 - o Le soutien aux organisations qui gèrent des abris locaux et des «espaces sûrs» a été

- considérablement impacté ou bouleversé par une demande accrue due au COVID-19. [31] Ce soutien devrait inclure, mais sans s'y limiter, les efforts de soutien pour garantir que les abris restent ouverts et pour développer des protocoles de sécurité du COVID-19 pour les abris résidentiels d'urgence.
- o Le soutien à d'autres organisations communautaires qui fournissent des services médicaux, psychosociaux et juridiques aux victimes et aux survivants pour assurer la continuité des services pendant l'épidémie de COVID-19. Cela comprend, mais sans s'y limiter, la formation des premiers intervenants pour fournir un soutien de première ligne aux participants au programme qui dénoncent la violence (Formation LIVES); et la formation des prestataires de soins de santé sur la prise en charge clinique du viol et les premiers secours psychologiques. Se référer aux directives mises à jour de l'OMS, du FNUAP et du HCR pour la "Prise en charge clinique des victimes de viols et de violences entre partenaires intimes: élaboration de protocoles à utiliser dans les situations humanitaires." [32,33]
- o Le soutien aux interventions qui permettent aux victimes et aux survivants d'accéder aux ressources en espèces dont ils ont besoin pour subvenir à leurs besoins dans des espaces sûrs. Soutenir la poursuite ou la création d'interventions d'assistance en espèces pour les populations vulnérables confrontées à la misère (par exemple, les personnes handicapées, les professionnel (le) s du sexe, les personnes transsexuelles, les migrants sans papiers), en particulier les migrants qui n'ont pas accès à un soutien financier basé sur la résidence. [34,22]

Action n ° 3: Équiper l'équipe de projet pour répondre de manière appropriée lorsqu'elle est approchée par une personne qui recherche de l'aide et pour soutenir les personnes qui ont besoin de services.

- Partager les conseils de l'OMS pour le rôle parental pendant le COVIDE-19 avec le personnel du projet et les participants au programme:
 - o Conseils pour encourager des interactions positives et saines entre les parents et leurs enfants [35] https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/healthy-parenting
 - o COVID-19. 24/7 Rôle parental (disponible dans plus de 60 langues): [36] https://www.covid19parenting.com/
- En période de stress, il est encore plus important de savoir comment les «préjugés inconscients» peuvent influer sur la prise de décision et les stratégies de sensibilisation. Compléter le module électronique de 7 minutes sur les biais inconscients pour être plus conscient.
- Travailler avec des partenaires pour traduire les matériels et / ou messages de sensibilisation sur la prévention et la réponse à la violence dans les langues locales et / ou les adapter aux contextes locaux.
- Lors des interactions avec les participants au programme, partager les messages suivants pour faire savoir aux participants au programme ce qu'ils peuvent faire s'ils ne se sentent pas en sécurité chez eux, mais demander à la personne si elle se trouve dans un endroit sûr et confidentiel avant de partager cette information.[37,38] (Tous ces conseils ne fonctionneront pas ou ne s'appliqueront pas à tout le monde. En fin de compte, les victimes et les survivants savent ce dont ils ont besoin et nous leur faisons confiance pour utiliser les stratégies qui fonctionnent le mieux pour eux.)
 - o « En cas de quarantaine avec une personne abusive, consulter cette ressource en ligne pour plus d'informations: https://bit.ly/2JYNKNu ou appeler cette organisation locale pour obtenir de l'aide: [insérer le n ° de téléphone pour la ressource locale] »
 - o « Pour toute personne victime de violence ou en cas de crainte de l'être à la maison, envisager de consulter un réseau social pour trouver d'autres lieux de séjour. » Réfléchir avec les participants

- sur les personnes de confiance de leurs réseaux à qui ils peuvent se confier ou à qui ils peuvent demander de l'aide s'ils ne sont pas en sécurité.
- o « Penser à la planification de la sécurité, à l'avance, en cas de présence à la maison d'un agresseur. Par exemple, avoir un code à utiliser au téléphone ou par SMS pour alerter les autres en cas de besoin d'aide; aller à la salle de bain et faire fonctionner la douche pour créer un bruit de fond pour avoir des appels privés; garder ses pièces d'identification sur soi en tout temps. » Pour plus d'informations sur la planification de la sécurité voir: https://bit.ly/3b2WtKw
- Pour les projets financés par le PEPFAR:
 - o Se reporter au *Guide technique du PEPFAR dans le contexte de la pandémie de COVID-19* pour comprendre comment les équipes du PEPFAR sont invitées à aider les partenaires de mise en œuvre à répondre à la violence, y compris la violence sexiste et les préjudices causés aux enfants, pendant la pandémie de COVID-19. Il est conseillé aux projets de se connecter avec leur point de contact PEPFAR pour faire face aux implications budgétaires de la mise en œuvre des orientations PEPFAR, y compris des efforts accrus pour adapter les activités de prévention de la violence et de réponse pendant la pandémie. [39]
 - o L'USAID exige maintenant un dépistage pour la violence entre partenaires intimes (VPI) dans le cadre des tests d'indexation du VIH financés par le PEPFAR, la notification des partenaires et des services PrEP. Les programmes ne doivent pas dépister le VPI tant qu'ils n'ont pas satisfait aux normes minimales du PEPFAR et que le personnel n'a pas été formé. Si les programmes effectuent déjà un dépistage du VPI, tenir compte des risques accrus pour les clients lors de la prestation de services à distance (par exemple, le dépistage des clients par téléphone). Avant de procéder au dépistage du VPI par téléphone, s'assurer que la personne a de l'intimité et que personne ne peut entendre sa conversation avant de poser des questions liées à la VPI. Se référer au *Guide du PEPFAR pour la mise en œuvre de services de test d'index sûrs et éthiques*,[40] et au Guide technique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 référencé ci-dessus, avant de fournir des services de test d'index à distance, et ne pas <u>dépister les clients pour le VPI s'ils ne sont pas seuls ou n'ont pas d'intimité</u>.

Action n° 4: Créer de nouvelles façons d'impliquer les participants au programme dans la planification et la mise en œuvre des programmes, y compris les activités liées à la pandémie de COVID-19. Lorsqu'on ne reconnait pas les dynamiques liées au sexe, à la race, à l'origine ethnique et à l'inclusion sociale pendant les épidémies, nous limitons l'efficacité des efforts de communication des risques et d'engagement communautaire. L'apprentissage des participants au programme est essentiel pour développer des interventions efficaces et accessibles, en particulier en cas d'adaptation de la programmation pendant la pandémie de COVID-19. Les épidémies précédentes illustrent la valeur de l'engagement avec les populations vulnérables lors de la planification et de l'intervention en cas d'urgence. Voici ce qu'on en sait:

- L'inclusion des contributions des populations vulnérables dans la planification et la mise en œuvre des programmes augmente la probabilité que les victimes et les survivants puissent accéder à d'importants services médicaux, psychosociaux, juridiques et d'hébergement.
- Les victimes et les survivants de violence domestique vivent déjà l'isolement. La distanciation sociale et les mesures « restez chez vous » sont essentielles pour freiner la pandémie de COVID-19, mais il est important de reconnaître les risques accrus pour les victimes et les survivants qui sont maintenant « piégés » dans des situations de vie abusives. Les planificateurs et les exécutants du programme doivent apprendre des victimes et des survivants et des autres participants au programme sur les moyens les plus efficaces d'atteindre en toute sécurité les personnes isolées et incapables d'accéder aux services essentiels.



- L'accès des femmes à l'information et aux services disponibles est gravement limité lorsque les équipes d'engagement communautaire sont dominées par des hommes.
- Bien que la violence entre partenaires intimes affecte les femmes de toutes races et ethnies, les minorités raciales et ethniques sont souvent confrontées à des couches supplémentaires d'obstacles pour accéder aux services d'aide et de soutien. Pendant les situations d'urgence, ces obstacles sont exacerbés, notamment pour les femmes immigrantes et sans papiers, qui sont probablement confrontées à des ressources limitées, à des barrières linguistiques et à la peur d'être expulsées. [41]
- Les personnes handicapées sont souvent l'un des groupes les plus vulnérables lors des situations d'urgence; ils se heurtent à des obstacles extrêmes à l'information relative à l'urgence, à la distribution de vivres, aux soins médicaux, aux abris et aux installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Ces obstacles sont exacerbés pour les personnes handicapées qui sont également victimes / survivantes de violence, d'exploitation et d'abus.
- Les professionnel (le) s du sexe et d'autres membres clés de la population (par exemple, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transsexuelles, les consommateurs de drogues injectables, les prisonniers) sont également extrêmement vulnérables lors des situations d'urgence. Les professionnel (le) s du sexe et d'autres membres de la communauté dirigés par une population clé devraient être impliqués dans les groupes de planification d'urgence de santé publique. [22]
- L'adaptation des interventions d'engagement communautaire au genre, au handicap, à la langue et à la culture locale améliore l'adoption par les communautés des interventions de prévention de la violence et d'intervention. [42]

Action n ° 5: Mettre à jour les voies d'orientation pour refléter les changements dans les soins médicaux disponibles, le soutien psychosocial, les abris / logements juridiques et d'urgence pour les victimes et les survivants de violence, d'exploitation et d'abus.

- Contacter les partenaires locaux et d'autres réseaux pour explorer les voies de référence nouvelles / mises à jour qui sont en place et documenter les informations mises à jour à partager avec le personnel du projet et les participants au programme.[39]
- Là où il y a des lacunes dans les services, collaborer avec des partenaires pour former des travailleurs de première ligne afin de fournir un soutien de base aux survivants qui divulguent la violence. Le paquet de ressources suivant utilise des normes mondiales pour fournir un soutien de base sans faire d'autres dommages. Les ressources sont disponibles en plusieurs langues. Adapter ces documents à votre contexte local avec le soutien d'un conseiller technique ou d'un expert en matière de genre, GESI ou VBG.[43] https://gbvguidelines.org/en/pocketguide/ En cas de défiance d'expertise pour l'équipe de projet, contacter le siège de FHI 360 pour obtenir de l'aide.

Action n° 6: Inclure les activités de prévention et d'intervention en matière de violence dans les plans de travail annuels lorsque le financement actuel le permet. Dans toute nouvelle demande de financement (pour une réponse au COVID-19 ou pour de nouvelles activités), inclure les activités de prévention et de réponse à la violence.

- Contacter le FHI 360 CMS pour explorer les nouvelles directives des donateurs relatives à la réaffectation des fonds pour répondre à la pandémie de COVID-19.
- Lors de la préparation des demandes aux bailleurs de fonds pour soutenir les programmes d'intervention d'urgence contre le COVID-19, inclure le financement pour soutenir des interventions accrues de prévention, d'atténuation et de réponse de la violence, si possible.
- Explorer la réaffectation des fonds du projet avec votre AOR / COR pour intégrer les activités recommandées, dans la mesure du possible.
- Inclure des activités de prévention et d'intervention contre la violence dans toute nouvelle demande de financement, en vous basant sur les informations recueillies sur les besoins et les lacunes des services.

Action n ° 7: Evaluer des moyens innovants pour aider les gens à rester connectés et à réduire l'isolement.

- Tirer parti du réseautage informel existant, des connexions et des relations avec les groupes communautaires, tels que les groupes de jeunes, les chefs religieux et traditionnels, pour sensibiliser les membres de la communauté et leur faire savoir comment les victimes et les survivants peuvent accéder aux services de soutien.
- Evaluer les technologies et les plates-formes qui peuvent aider les personnes en quarantaine à accéder à des services de prévention et de réponse à la violence à distance et en ligne. S'appuyer sur les initiatives existantes qui fournissent un soutien en ligne pour l'aide juridique ou le soutien psychosocial, en notant les disparités entre les sexes dans l'accès à la technologie. [8]
- Soutenir la création de groupes WhatsApp, d'appels vocaux, de SMS et d'autres plates-formes virtuelles en intégrant des protections pour s'assurer que ces plates-formes ne font pas courir un risque accru aux personnes. [44] Les conseils suivants ont été inclus dans les conseils élaborés par l'équipe EpiC de FHI 360 et peuvent aider tous les participants au programme de FHI 360 à rester en sécurité lors des communications à distance / virtuelles avec d'autres personnes: [37]
 - o Avant de commencer un appel / une discussion / une interaction à distance, demander de quels types d'informations on peut disposer pendant l'interaction. Par exemple, peut-on parler sans être entendu?
 - o Aider les participants au programme à supprimer les enregistrements d'appel / de discussion / d'interaction lorsque celle-ci est terminée au cas où d'autres utiliseraient le même équipement technologique.
 - o Aider les participants au programme à choisir un endroit sûr dans leur maison pour des conversations à distance (par exemple, une pièce où l'eau peut couler pour noyer le son d'une conversation ou où ils sont moins susceptibles d'être observés.)
 - o Si les participants au programme révèlent qu'ils ne sont pas en sécurité à leur emplacement ou qu'ils n'ont pas d'intimité, décider ensemble d'un mot qu'ils pourraient envoyer par SMS pour avertir de l'urgence de leur besoin d'aide.
 - o Aider les participants à créer une phrase qui peut vous faire savoir que quelqu'un d'autre est entré dans la salle. Par exemple, si quelqu'un entre soudainement, un participant au programme pourrait dire: « Comment va ta grand-mère? » comme une alerte et commencer à parler d'autres sujets ou conclure l'appel.

Action n ° 8: Désagréger les données relatives à l'épidémie de COVID-19 par sexe, âge et handicap.

- Les données relatives à la pandémie de COVID-19 et à la mise en œuvre des services d'intervention d'urgence doivent être désagrégées par sexe, âge et handicap, puis analysées pour comprendre les différences localisées en matière d'exposition et de traitement et pour concevoir des mesures préventives différentielles. [45,46]
- Le suivi et l'évaluation devraient inclure des indicateurs sexospécifiques pour différents types de violence.
- Les collecteurs de données devraient inclure des hommes, des femmes et des personnes ayant d'autres identités de genre. [12]
- Se référer aux nouvelles directives des Femmes de l'ONU et de l'OMS, "<u>Violence contre les femmes et les filles: Collecte de données pendant le COVID-19</u>" [18]

RESPONSABILITÉ DE FHI 360 POUR LA PROTECTION DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME

En temps de crise, en raison d'infrastructures tendues, de ressources limitées et de systèmes réduits pour protéger les populations vulnérables, il existe également un risque accru d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), de violence envers les enfants et de traite des personnes impliquant les personnes que nous soutenons par le biais de nos programmes - commis par les agents humanitaires et de développement. L'EAS se produit lorsqu'une position de pouvoir est utilisée à des fins sexuelles contre un participant au programme ou un membre de la communauté. En particulier, les risques pour les enfants et les autres groupes vulnérables sont souvent exacerbés. Par exemple, si les parents et les dispensateurs de soins sont forcés de s'auto-isoler ou sont hospitalisés, le risque d'exploitation des enfants peut augmenter. Pour certains enfants et jeunes, cela peut entraîner des mécanismes d'adaptation nuisibles tels que le mariage précoce, le travail forcé, la traite et / ou les relations sexuelles transactionnelles. Les travailleurs humanitaires et de développement doivent être conscients du risque accru pour les participants au programme, en particulier les groupes les plus vulnérables, pendant la pandémie de COVID-19, savoir quels signes d'abus rechercher et défendre les droits des groupes à risque dans tous les contextes. Nous souhaitons rappeler à notre personnel, à nos bénévoles et à nos partenaires l'engagement de FHI 360 à protéger les participants au programme contre les préjudices - par le personnel, les bénévoles et les partenaires de FHI 360. Il est important que nous soyons tous sensibilisés en ces temps difficiles et que nous redoublions d'efforts pour nous assurer que les participants au programme comprennent leurs droits, comment faire un rapport en cas de préjudice et comment accéder au soutien disponible. [47]

Comment peut-on promouvoir la protection des participants au programme pendant la pandémie de COVID-19?

Assurer une programmation inclusive et équilibrée entre les sexes, y compris la diversité parmi les travailleurs impliqués dans la distribution des produits et la prestation de services, y compris les services à distance.



S'assurer que les participants au programme savent comment rédiger un rapport s'ils sont lésés par le personnel de FHI 360, les bénévoles ou le personnel partenaire. Veiller à ce que <u>l'affiche de la hotline de FHI 360</u> soit affichée et visible sur tous les sites de travail, et créer des messages de sauveguarde informés par la communauté à partager lors d'interactions à distance avec les participants au programme (par exemple, chats WhatsApp, SMS, téléphone). Les numéros d'appel internationaux pour la hotline confidentielle sont accessibles <u>ici</u>. Se référer à cette note d'orientation sur « <u>Comment communiquer les messages de sauvegarde et de PSEA aux communautés pendant le COVID-19</u>, » développée par une collaboration de BOND PSEA et de spécialistes de la sauvegarde, pour des conseils sur la création de messages de sauvegarde informés par la communauté à partager avec les participants au programme.[47]

Établir et / ou coordonner avec tous les mécanismes communautaires existants de signalement / feedback qui sont confidentiels et accessibles aux participants au programme, où les informations peuvent être transmises à FHI 360 sur d'éventuels cas d'exploitation et d'abus. S'assurer que ces systèmes sont toujours en place pour récupérer / recevoir les plaintes des mécanismes de signalement communautaires existants.

S'assurer que les participants au programme connaissent les ressources disponibles pour les services d'hébergement médical, psychosocial, juridique et d'urgence et savent comment y accéder en cas de préjudice. S'assurer que le personnel, les bénévoles et le personnel des partenaires connaissent les voies de référence mises à jour et partagent ces ressources mises à jour avec les participants au programme lors des interactions en personne et à distance.

Orienter les victimes et les survivants de la traite des personnes vers des ressources: FHI 360 oriente les survivants de la traite vers les services médicaux, psychosociaux et juridiques locaux, le cas échéant, et recherche des organisations de lutte contre la traite spécifiques à chaque pays en consultant https://globalmodernslavery.org. Les options de recommandation supplémentaires comprennent:

- 1. La Ligne d'assistance mondiale contre la traite des êtres humains au <u>+1-844-888-3733 ou help@befree.org</u>
- 2. (États-Unis uniquement) Ligne d'assistance nationale sur la traite des êtres humains: 1-888 373-7888 ou envoyez HELP au 233733 (BEFREE)

Actualiser les connaissances du personnel, des bénévoles et des partenaires de FHI 360 sur ses politiques de sauvegarde (fhi360.org/about-us/compliance-office) et les principes de sauvegarde fondamentaux ci-dessous.

- **1. Les EAS sont des actes de faute grave** et des motifs de mesures disciplinaires, y compris la cessation d'emploi ou de contrat et des poursuites pénales.
- 2. L'échange d'argent, d'emploi, de biens, d'assistance ou de services contre des relations sexuelles, y compris les faveurs sexuelles ou toute forme de comportement humiliant, dégradant ou exploitant, est une conduite interdite.
- 3. L'activité sexuelle avec des enfants (toute personne de moins de 18 ans) est une conduite interdite quel que soit l'âge du consentement ou la majorité localement arrêtée. La croyance erronée en l'âge d'un enfant n'est pas une défense.

- **4.** Le personnel et les partenaires de FHI 360 ont l'obligation de signaler dans les 24 heures, oralement ou par écrit, tout acte soupçonné, observé ou connu d'EAS, de préjudice à des enfants ou de traite impliquant des participants au programme, à l'une des personnes suivantes:
 - o Superviseur immédiat, gestionnaire ou superviseur d'un autre service
 - o Représentant des ressources humaines (RH) local, régional ou départemental
 - o RH du Siège (QG): Useetha Rhodes, <u>URhodes@fhi360.org</u> ou Pam Myers, <u>PMyers@fhi360.org</u>
 - o Bureau de la conformité et de l'audit interne (OCIA): <u>Compliance@fhi360.org</u> ou ligne d'assistance OCIA +1 720 514 4400
 - o Site Web de signalement de l'OCIA avec votre nom ou de manière anonyme http://www.fhi360.org/anonreportregistry

Les superviseurs ou le personnel de FHI 360 qui occupent un poste au niveau de directeur ou plus sont tenus d'informer le Bureau de la conformité et de l'audit interne (OCIA) ou des ressources humaines du siège dans les 24 heures, de tout préjudice réel ou présumé contre les participants au programme par le personnel de FHI 360, volontaires, ou partenaires du programme qui leur sont signalés, ou dont ils observent ou prennent conscience.

- **5. FHI 360 protège les personnes qui signalent** des préjudices contre les participants au programme et / ou participent à des enquêtes sur des inconduites grâce à sa <u>Politique de porte ouverte et sans représailles</u>.
- 6. Tout le personnel de FHI 360 est responsable de la création et du maintien d'un environnement qui prévient les préjudices envers les participants au programme. Les gestionnaires à tous les niveaux ont la responsabilité de soutenir et de développer des systèmes qui maintiennent des environnements sûrs.

Déterminer si un réseau PSEA inter institutions existe dans le contexte local, et si tel est le cas, se connecter à ce réseau pour partager des informations et des ressources liées à la protection des participants au programme. S'il n'y a pas de réseau, s'identifier et se connecter avec d'autres réseaux pertinents (par exemple, les groupes de travail sur la protection de l'enfance ou la VBG).



S'engager à protéger les participants au programme en ne se livrant pas à des comportements interdits, notamment:

- o Ne pas entretenir de relations sexuelles contraires à l'éthique ou l'exploitation avec un bénéficiaire du programme.
- o Ne pas utiliser la force ou la coercition pour toucher, embrasser ou avoir des contacts sexuels avec un bénéficiaire du programme.
- o Ne pas solliciter d'argent ou de faveurs de quelque nature que ce soit, y compris les faveurs sexuelles, de tout bénéficiaire comme condition d'accès aux services / matériels dans le cadre de tout projet FHI 360.
- o Ne pas payer pour le sexe ou les faveurs sexuelles. Cela inclut, mais sans s'y limiter, le paiement pour le sexe ou les faveurs sexuelles avec de l'argent, de l'emploi, des biens ou des services y compris ceux destinés à aider les personnes dans le besoin.
- o Ne pas utiliser les promesses d'aide, d'argent ou d'emploi pour faire accepter à d'autres personnes tout type de conduite ou comportement sexuel qui les abuse, les humilie, les dégrade ou les exploite.
- o Ne pas prendre de photographies à caractère sexuel (y compris des photographies dégradantes ou nues).
- o Ne pas se livrer à l'un des comportements interdits, même lorsqu'un bénéficiaire initie la conduite.
- o Ne pas s'engager dans des comportements qui maltraitent, exploitent ou négligent un enfant à tout moment dans n'importe quelle situation.
- o Ne pas se livrer à la traite des personnes ou à toute activité liée à la traite comme décrit dans la <u>Politique de lutte contre la traite des personnes de FHI 360</u>.
- S'engager dans l'un des comportements ci-dessus est une violation des politiques de FHI 360 et constitue un motif de résiliation d'emploi, de contrat ou de tout autre partenariat avec FHI 360.

Contacter Kim Dixon, conseiller technique principal pour la sauvegarde de FHI 360, pour plus d'informations ou pour obtenir de l'aide: kdixon@fhi360.org

RÉFÉRENCES

- 1. **CARE** (2020). <u>Gender Implications of COVID-19 Outbreaks in Development and Humanitarian Settings</u>.
- 2. **Wenham, Clare, et al**. The Lancet. (2020). <u>COVID-19: The Gendered Impacts of the Outbreak</u>.
- 3. **The Centers for Disease Control and Prevention** (CDC) (June 2020). <u>COVID-19 in Racial and Ethnic Minority Groups</u>
- 4. **IRC** (2015). <u>Private Violence, Public Concern.</u>
- 5. **Axios**. Bethany Allen-Ebrahimian (2020). <u>China's Domestic Violence Epidemic</u>
- 6. **UN News** (2020). *Global Perspective, Human Stories*.
- 7. **UN Women** (2020). *Violence against women and girls: the shadow pandemic.*
- 8. **CARE and IRC** (2020). *Global Rapid Gender Analysis for COVID-19*
- 9. **Groupe de santé de l'Organisation mondiale de la santé** (OMS) Health Cluster (consulté le 7 avril 2020). *Gender-based Violence in Health Emergencies*.
- 10. **IASC** (2015). <u>Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian</u>
 Action. Reducing Risk, Promoting Resilience and Aiding Recovery.
- 11. **CARE** (2020). Nidhi Kapur. <u>Analyse de genre: Prevention and Response to Ebola Virus Disease in the Democratic Republic of Congo</u>.
- 12. **IASC** (2020). *Interim Guidance: Gender Alert for COVID-19 Outbreak*
- 13. **Safeguarding Resource and Support Hub (DFID)** (Mai 2020). *The Impacts of epidemics on sexual exploitation, abuse, and harassment*
- 14. **Human Rights_Watch** (Avril 2020). *Uganda LGBT Shelter Residents Arrested on COVID-10 Pretext*
- 15. **ONUSIDA** (Avril 2020). <u>UNAIDS and MPact are extremely concerned about reports that LGBTI people are being blamed and abused during the COVID-19 outbreak</u>
- 16. **Campagne des droits de l'homme** (Avril 2020). <u>How Transgender and Non-Binary Communities</u>
 Around the World are being <u>Impacted by COVID-19</u>
- 17. **ONUSIDA** (Avril 2020). Supporting transgender people during the COVID-19 pandemic

- 18. **Femmes de l'ONU et Organisation mondiale de la santé** (2020). <u>Violence Against Women and Girls Data Collection during COVID-19</u>.
- 19. **Femmes de l'ONU** (2020). <u>COVID-19 and Ending Violence Against Women and Girls</u>
- 20. **Organisation mondiale de la santé (OMS)** (Avril 2020). *Joint Leaders' statement -Violence against children: A hidden crisis of the COVID-19 pandemic*
- 21. **Helpdesk de l'AoR sur la VBG** (2020). <u>Disability Considerations in GBV Programming during the COVID-19 Pandemic</u>
- 22. **Réseau mondial de projets sur le travail du sexe et ONUSIDA** (2020) <u>Sex workers must not be left behind in the response to COVID-19</u>
- 23. **Platt et al.**, The Lancet (May 2020). <u>Sex workers must not be forgotten in the COVID-19 response</u>
- 24. **MPact, Action mondial pour la santé et les droits des hommes gais**. <u>Tips for Health Professionals Serving LGBTI Communities During COVID-19</u>
- 25. **Project FHI 360 EpiC** (Mai 2020). <u>Strategic Considerations for Mitigating the Impact of COVID-19 on Key-Population-Focused HIV Programs</u>
- 26. **Project FHI 360 EpiC** (Mai 2020) <u>Mitigating the Impact of COVID-19 on HIV Programs: Practical Considerations for Community-Based Providers</u>
- 27. **UNICEF** (2020). <u>Tips for parents and caregivers: Keeping children safe online during the COVID-19 pandemic</u>
- 28. **Femmes de l'ONU** (2020). <u>COVID-19 in Latin America and the Caribbean: How to incorporate women and gender equality in the management of the crisis response.</u>
- 29. UKAid (2020). Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls.
- 30. **Consortium OPTIONS**. <u>OPTIONS HIV Prevention Ambassador Training Package</u>. <u>Durham (NC): FHI 360; 2019</u>.
- 31. **IRC, IMC, NCA** (2020) Espaces sûrs pour les femmes et les filles: Note d'orientation technique pour le COVID-19
- 32. Organisation mondiale de la santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2019) <u>Clinical management of rape and intimate partner violence survivors: developing protocols for use in humanitarian settings</u>.
- 33. **Organisation mondiale de la santé (OMS)** (avril 2019). <u>Caring for women subjected to violence: A WHO curriculum for training health-care providers</u>

- 34. **IRC** (2020). Perte d'une ligne de vie: Les répercussions invisibles de la pandémie de COVID-19 pour les femmes et les filles dans des contextes humanitaires
- 35. **Organisation mondiale de la santé (OMS)** (consulté le 16 avril 2020). <u>Parenting in the time of COVID-19</u>
- 36. **Organisation mondiale de la santé (OMS)** (consulté le 16 avril 2020). <u>COVID-19 24/7 Parenting:</u> <u>Proven parenting tips and activities for all ages in worldwide languages</u>
- 37. **Project FHI 360 EpiC** (2020). <u>Messaging Guidance for Key-Population-Focused HIV Programs to Mitigate the Impact of COVID-19</u>
- 38. The New York City Anti-Violence Project (2020)
- 39. **PEPFAR** (2020). <u>Technical Guidance in Context of COVID-19</u>
- 40. **PEPFAR** (2020). <u>Guidance for Implementing Safe and Ethical Index Testing Services</u>
- 41. **Society for Women's Health Research** (April 2020). *The Disproportionate Impact of COVID-19* on Women of Color
- 42. **IASC** (2020). COVID-19: <u>How to include marginalized and vulnerable people in risk communication and community engagement</u>
- 43. **IASC** (2015). <u>How to support survivors of gender-based violence when a GBV actor is not available in your area</u>.
- 44. **IRC** (2020). Adaptations du programme de protection et d'autonomisation des femmes pour le COVID 19
- 45. **Helpdesk de l'UNICEF** (2018). VBG dans les situations d'urgence: Réponses d'urgence aux flambées de santé publique.
- 46. **Femmes de l'ONU** (2020). <u>The COVID-19 Outbreak and Gender: Key Advocacy Points from Asia and the Pacific</u>.
- 47. **Note d'orientation BOND** (2020). <u>How to communicate safeguarding and PSEA messages to communities during COVID-19</u>.